



**Association Intercommunale  
Scolaire de l'Esplanade  
(AISE)  
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE L'AISE DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 2011  
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE LONGIROD**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h00.

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 8 juin 2011.
3. Communications du bureau.
4. Communications du Comité de Direction.
5. Préavis du Comité de Direction pour l'obtention du droit d'engager des dépenses extrabudgétaires jusqu'à concurrence de Fr. 30'000.00 par an et par poste de budget – préavis no 04/2011.
6. Préavis du Comité de Direction relatif à l'obtention par le CoDir d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2011-2016 – préavis no 05/2011.
7. Préavis du Comité de Direction concernant l'indemnisation du CoDir pour la législature 2011-2016 – préavis no 06/2011.
8. Préavis du Comité de Direction concernant le budget 2012 de l'AISE – préavis no 07/2011.
9. Préavis du Comité de Direction concernant le budget 2012 de l'enveloppe pédagogique – préavis no 08/2011.
10. Divers et propositions individuelles.

**Point 1**                    **Appel** : 20 présents et 6 excusés.

Toutes les communes sont représentées, le quorum est donc atteint.

**Point 2** Pièce 001 **Approbation du procès-verbal du 8 juin 2011**

Personne n'en demande la lecture, le procès-verbal est approuvé à la majorité moins 2 abstentions.

**Point 3**                    **Communications du bureau**

Pas de communications.



Pièce 005 Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 05/2011 par Madame Antonella Salamin.

Qui demande d'accepter le préavis 05/2011 tel que présenté.

#### Questions/remarques

Monsieur Antoine Nicolas propose l'amendement suivant : étendre cette autorisation de plaider jusqu'au 31 décembre 2016 et procède directement au vote de cet amendement.

L'amendement étendu est accepté à la majorité moins une abstention.

#### **Conclusion**

- Vu le préavis du Comité de Direction n° 05/2011 du 31 octobre 2011 ;
- Ouï les conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

**Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité** d'accorder au Comité de Direction une autorisation de plaider dans tous les litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Président du Tribunal de district et du Tribunal de district, lorsque l'AISE est demanderesse (requérante) ainsi qu'en matière de poursuite et faillite et dans tous les cas lorsque l'AISE est défenderesse (intimée) ;  
d'étendre la validité de ladite autorisation pour la durée de la législature, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2016 et de l'étendre jusqu'au 31 décembre 2016.

#### **Point 7**

#### **Préavis du Comité de Direction concernant l'indemnisation du CoDir pour la législature 2011-2016– préavis n° 06/2011.**

Pièce 006 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 06/2011.

Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal de bien vouloir accepter le montant fixé pour les indemnités des membres du Comité de Direction.

Pièce 007 Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 06/2010 par Madame Antonella Salamin.

Qui demande d'accepter le préavis 06/2011 tel que présenté.

#### Questions/remarques

Madame Céline Jaquinet-Fossati demande quelle était le montant total des vacations lors de la dernière année de la législature précédente?

Monsieur Jean-Jacques Nicolet répond que le montant total des vacations se montait à CHF 48'476.00 pour l'année 2010.

Monsieur Antoine Nicolas rappelle que les vacances des membres du Conseil Intercommunal resteront à CHF 35.00 de l'heure, ce préavis concernant une augmentation des vacances pour les membres du Comité de Direction.

### **Conclusion**

- Vu le présent préavis du Comité de Direction ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet;
- Attendu que ce dernier ait été régulièrement porté à l'ordre du jour.

**Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 2 abstentions** de fixer l'indemnisation des membres du Comité de Direction pour la législature 2011-2016 comme suit : Vacances CHF 40.00 l'heure

### **Point 8**

#### **Préavis du Comité de Direction concernant le budget 2012 de l'AISE – préavis n° 07/2011.**

Pièce 008 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 07/2011 par Monsieur Jean-Jacques Nicolet.

Monsieur Jean-Jacques Nicolet donne des détails complémentaires concernant le budget. Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter le budget de l'AISE pour 2012.

Pièce 009 Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 07/2010 par Madame Antonella Salamin.

Qui demande d'accepter le préavis 07/2011 tel que présenté.

#### Questions/remarques

Madame Martine Guignard donne de plus amples informations sur le montant de CHF 15'000.00 versé par la Commune de St-George pour les transports. Une surcharge de travail est nécessaire et les coûts sont importants quand il s'agit d'organiser des transports spéciaux en minibus pour que tous les élèves puissent bénéficier de transports scolaires jusqu'à Saint-George. La Municipalité de la Commune de St-George, après discussion avec le Comité de Direction a proposé à celui-ci de participer, à hauteur de CHF 15'000.00, à l'organisation de ces transports.

Monsieur Didier Lohri rappelle qu'au niveau des transports certains quartiers ne sont pas desservis et des transports spéciaux doivent être aménagés. Il remercie la Commune de St-George d'avoir participé à cette organisation.

Monsieur Alain Domenig remercie le Comité de Direction pour le travail effectué par le Comité de Direction concernant les transports.

Monsieur Patrick Siegenthaler demande si une discussion a eu lieu afin de parler directement de ces problèmes de transports avec Carpostal ?

Monsieur Didier Lohri rappelle que malheureusement le tronçon Saint-George-Gimel a été supprimé car le nombre de personnes qui utilisent Carpostal est trop faible.

Madame Deborah Cartier rappelle qu'en 2010, le montant de CHF 9'300.00 avait été dépensé afin de changer le programme informatique comptable est-il obsolète aujourd'hui ?

Monsieur Jean-Jacques Nicolet répond qu'en effet, le programme INFOLOG était loué par l'AISE en 2010 qu'il y a donc un décalage au budget. Le programme Office Maker a été acheté par l'AISE pour un montant CHF 10'000.00 afin de pouvoir résilier le contrat de location avec INFOLOG et ainsi être totalement indépendant. Le contrat INFOLOG a été annulé mais une débite de six mois est obligatoire et la somme de cette location de 6 mois est comprise dans le budget.

Monsieur Patrick Siegenthaler demande plus d'explications sur le compte N° 520.3116.001 ?

Monsieur Didier Lohri donne des explications sur l'augmentation de ce compte en précisant que l'AISE a anticipé un achat de mobilier qui sera nécessaire cette année.

### **Conclusion**

- Vu le présent préavis du Comité de Direction ;
- Entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

**Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité** d'accepter le budget de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade pour 2012.

## **Point 9**

### **Préavis du Comité de Direction concernant le budget 2012 de l'enveloppe pédagogique– préavis n° 08/2011.**

Pièce 010 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 08/2011 par Monsieur Jean-Jacques Nicolet.

Monsieur Jean-Jacques Nicolet donne quelques explications complémentaires concernant le budget de l'enveloppe pédagogique, il rappelle à tous les membres que l'augmentation de ce budget est due en particulier à l'augmentation du nombre d'élèves et de l'augmentation du coût de la vie. Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter le budget de l'enveloppe pédagogique pour 2012.

Pièce 011 Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 08/2010 par Madame Antonella Salamin.

Qui demande d'accepter le préavis 08/2011 tel que présenté.

### Questions/remarques

La parole n'est pas demandée.

## **Conclusion**

- Vu le présent préavis du Comité de Direction ;
- Entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

**Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité** d'accepter le budget de l'enveloppe pédagogique pour 2012.

## **Point 10**

### **Divers et propositions individuelles**

Monsieur Luc Mouthon rappelle que lors de la législature précédente, les Syndics étaient régulièrement invités par le Comité de Direction pour faire le point de la situation et demande si cette nouvelle législature continuera à organiser ces rencontres.

Monsieur Didier Lohri répond qu'une séance aura lieu durant le premier trimestre 2012. Le nouveau Comité de Direction a besoin de temps pour mettre en place son organisation.

Monsieur Luc Mouthon souhaiterait avoir des informations sur les constructions scolaires.

Monsieur Didier Lohri rappelle que le Comité de Direction a été renouvelé. Aujourd'hui, un courrier a été envoyé aux Commune afin de confirmer que le plafond d'endettement des Communes du haut permettra la réalisation de nouvelles constructions scolaires. Il est trop tôt pour parler des constructions scolaires.

Il demande au Conseil Intercommunal d'excuser le retard du Comité de Direction dans la remise des budgets. A l'avenir, les règlements seront suivis et les délais respectés.

Monsieur Didier Lohri annonce que Madame Vanessa WICHT prendra ses fonctions dès le premier décembre en tant que secrétaire et lui souhaite la bienvenue.

Monsieur Didier Lohri présente au nom Comité de Direction les meilleurs vœux pour l'année 2012 à tous les membres du Conseil Communal.

Monsieur Etienne Bovy excuse le Syndic de Longirod pour son absence et présente sa Commune.

Séance levée à 21h20.

Le Président :

La Secrétaire :

Antoine Nicolas

Vanessa Wicht